**PROCES VERBAL DE L’ASSEMBLEE GENERALE DU 21.09.2018**

**Membres présents**

M-L. Annaheim Lambert, O. Bonard, D. Cornaz, N. De Coulon, J-N. Despland, C. Devaud, B. Dodge, J. Droz, C. Dubois, C. Du Pasquier, Ch. Giddey, M. Hinni Blanc, R. Jeanneret,   
M. Kaufmann, S. Kolly, C. Krähenbühl, B. Krauss, H. Lambert, C. Martinet, C. Meylan,   
L. Michel, S. Michel, L. Monod, P. Morandi Meizoz, L. Nobs, A. Rappaz, C. Rodrigues-Dagaeff, D. Peter, V. Progin, B. Reith, N. Ryser, G. Santschi, E. Schwab, R. Simon,   
J-F. Simoneau, I. Smadja, D. Söderström, M. Stanila, M. Tadic, K. Tzartzas, M. Vaucher, B. Verdu, H. Vergnaud-Hagry, J-P. Waber, G. Winterhalter.

**Membres excusés**

A-C. Aiassa, H. Beutler, T. Bimpage, M-L. Bisetti, D. Cetlin, Th. Currat, N. de Spengler, A. Favret, V. Franchi, I. Gothuey, S. Haellmigk, F. Hertrampf Veillon, P. Heanni, M. Lang, A. Ochoa Godall, A-L. Rod.

Le Président ouvre la 20ème assemblée, remercie au nom du comité les membres présents et donne la liste des personnes excusées.

**1. Approbation de l’ordre du jour, points à placer sous divers**

L’ordre du jour est accepté.

**2. Approbation du procès-verbal de l’Assemblée générale du 4 novembre 2017**

Le PV est adopté à l’unanimité, sans modification.

**3. Démissions**

M-L. Bisetti – Genève, G. Bouvier – Genève, E. Franzetti – Martigny,   
A. Morard-Dubey – Sion, A. Paccaud-Guisan – Corseaux, X. Ventura - Colombier

**4. Admissions nouveaux membres + nouveaux membres certifiés**

Mme Brigitte Dodge-Johner, membre certifiée, section adultes – Lausanne

Mme Jessica Droz, membre, section adultes – Lausanne

Mme Francine Hertrampf Veillon, membre certifiée, section adultes - Echallens

Mme Patricia Morandi Meizoz, membre certifiée, section adultes – Martigny

Mme Ana Ochoa Godall, membre, section adultes – Lausanne

M. Jean-François Simoneau, membre certifié, section adultes + enfants   
& adolescents – Lausanne

Mme Isabelle Smadja, membre certifiée, section enfants & adolescents - Lausanne

M. Marian Stanila, membre certifié, section adultes, Vevey

Mme Bénédicte Verdu, membre certifiée, section adultes, Neuchâtel

**5. Rapports :**

1. **Rapport du Président :** envoyé par courrier avant l’AG.
2. **Rapport des commissions permanentes et groupes de travail :**

**Commission formation :** rapport envoyé par courrier avant l’AG. Pas de remarques.

**Commission éthique :** rapport envoyé par courrier avant l’AG. Pas de remarques.

**Commission communication :** rapport envoyé par courrier avant l’AG. Pas de remarques.

**Commission recherche :** rapport + projet de recherche envoyés par courrier avant l’AG. Pas de remarques.

1. **Trésorier et vérificateurs des comptes :** C. Du Pasquier présente pour son dernier exercice les comptes. Il y a eu moins de dépenses que prévues.

La situation financière de l’EFPP est saine. Les comptes ont été vérifiés par   
C. Martinet et L. Monod.

1. **Présentation du budget 2019**

**6. Discussion des différents rapports**

Les différents rapports n’ont suscité aucune discussion.

**7. Approbation des rapports, des comptes et du budget**

Les vérificateurs des comptes soulignent l’excellent travail de la trésorière. Ils proposent donc à l’AG d’approuver les comptes et d’en décharger la trésorière.

Les comptes et le budget sont approuvés à l’unanimité par l’Assemblée Générale.

**8. Désignation des vérificateurs des comptes**

C. Martinet et L. Monod acceptent d’être reconduits dans leur fonction.

**9. Proposition de changements statutaires : passage du nombre de membres au comité de 7 à 5 membres** (cf document dans <https://annuaire-membres-efpp.ch>)

Un nombre important de nos membres est intéressé par l’une ou l’autre des activités de notre association, mais n’est pas prêt à s’engager dans le comité. Ce dernier propose donc de passer de 7 à 5 membres avec l’idée de développer le travail des commissions qui travaillent en étroite collaboration avec le comité.

L’assemblée générale propose d’inscrire dans les statuts : Le Comité est composé en principe de neuf membres, **de cinq au minimum**.

Vote : 42 oui, 1 non, 2 abstentions.

**10. Responsabilité de l’organisation des « modules » par l’EFPP** (cf document dans <https://annuaire-membres-efpp.ch>) **et élection d’un membre chargé de la mise en place et la gestion de la nouvelle structure**

Les modules sont issus d’un désir de collaboration entre l’EFPP, l’ARPAG et le CPSR. La collaboration a été fructueuse et a permis de mettre en place des modules de formation ainsi qu’une plateforme internet (plateforme pour la formation à la psychothérapie psychanalytique, PFPP). Questionnement important au sein du CPSR autour des aspects statutaires qui devront être votés en mars 2019. Dans le cadre des rencontres avec les différents organisateurs des modules, il a été proposé que l’EFPP reprenne l’organisation de ces derniers (trésorerie) en collaboration avec l’ARPAG et avec le souhait que le CPSR puisse les rejoindre. Il nous semblait important que l’EFPP se positionne comme organe de formation à la psychothérapie psychanalytique (intérêt d’adhésion pour les jeunes en formation) étant donné que les modules peuvent être inclus dans la formation de base (Par ex : FCU) tout en étant reconnu comme formation continue.

Question posée à l’AG : l’AG est-elle d’accord que l’EFPP devienne organisatrice des modules de formation ?

Vote : 43 oui et 2 abstentions

Question posée à l’AG : l’AG est-elle d’accord que Mme Myriam Vaucher soit chargée de la mise en place et de la gestion de la nouvelle structure ?

Vote : oui à l’unanimité.

**11. Engagement de l’EFPP dans la mise en place d’un cursus certifiant à la formation à la psychothérapie psychanalytique (formation intégrée à la psychothérapie psychanalytique, FIPP)** (cf document dans <https://annuaire-membres-efpp.ch>)

Le comité souhaite que l’EFPP en collaboration avec la FARP, l’ARPAG et les cabinets privés s’engage dans la mise en place d’un cursus de formation à la psychothérapie psychanalytique reconnue par l’OFSP pour la formation des psychologues. L’idée est de regrouper les séminaires pour préparer un cursus menant au titre de psychothérapeute psychanalytique. La FARP a l’habitude de penser ce type de projet car elle a fait la même démarche pour l’orientation systémique, en cours d’être accrédité.

J-N. Despland trouve que la proposition semble discutable car l’EFPP est déjà présente dans la formation universitaire (MAS) qui forme les psychologues. Risques de morcellement, que la psychanalyse ne soit plus représentée à l’UNI, qu’on forme chaque année trop de psychothérapeutes psychanalytiques.

L. Michel estime que par rapport à l’EFPP, il est important d’avoir les moyens de sa politique, défendre un certain type de psychothérapie qui passe par un contrôle de formation. Pas certain non plus que l’UNI maintienne un poste de professeur lié à la psychanalyse.

R. Simon pense qu’il est difficile d’attendre, que l’OFSP n’acceptera pas de nouveaux cursus de formation, d’où notre projet. Si on offre une formation de qualité, il y aura plus de monde intéressé. Le comité propose de faire un premier projet et de le soumettre à la FSP pour avis puis à l’OFSP.

M. Tadic relève que le CEPUSPP se plaint de la disparition des séminaires à la psychothérapie pour les psychologues. L’idée est de ne pas créer de nouvelles formations, mais que l’EFPP propose de les regrouper.

N. de Coulon dit qu’il y a une grande conflictualité depuis quelques années avec la FCU, mais qu’il est crucial pour pouvoir voter maintenant de savoir si la FCU est d’accord de collaborer.

B. Reith pense qu’il y a trop d’inconnues, sensible avec les arguments de J-N. Despland et qu’il paraît essentiel de réunir tous les acteurs pour en discuter, que l’EFPP ne peut pas « partir seul ».

G. Wintherhalter propose que puisse se tenir une rencontre avec la FCU avant d’organiser une AG extraordinaire.

R. Simon rappelle le calendrier par rapport à l’OFSP : première étape est de proposer le projet avec la FARP, l’ARPAG et les cabinets privés d’ici la fin de l’année à la FSP pour avoir leur avis sur celui-ci. Si leur avis est positif, il s’agira alors de déposer le projet à l’OFSP. Si leur avis est négatif, il est probable que la FIPP abandonne l’idée d’adresser le projet à l’OFSP.

Le comité a besoin du soutien de l’AG pour réaliser cette première partie du projet qui est la demande d’avis à la FSP (coût Fr. 1000.--). A la suite de cela sera organisée une rencontre avec la FCU afin d’échanger autour de ce projet de formation. Dans un troisième temps, sera planifiée une AG extraordinaire en mars 2019 afin de définir si l’EFPP est partante pour réaliser la deuxième étape qui est le dépôt du projet à l’OFSP.

Question posée à l’AG : l’AG est-elle d’accord que le comité de l’EFPP en collaboration avec la FARP, l’ARPAG et des cabinets privés fasse un premier dépôt de projet à la FSP sans s’engager pour la suite ?

Vote : 41 oui, 4 abstentions

**12. Proposition de soirées d’intervision de superviseurs** (cf document dans <https://annuaire-membres-efpp.ch>)

Afin de compléter notre offre de formation, nous proposons la mise en place de soirées d’intervision entre superviseurs sous l’égide de l’EFPP.

Question posée à l’AG : l’AG est-elle d’accord que le comité de l’EFPP organise trois soirées d’intervision.

Vote : oui à l’unanimité

**13. Présentation et adoption du nouvel organigramme de la PFPP et élection du représentant EFPP à la PFPP**

Le comité relève que la PFPP (plateforme) est un lieu de diffusion d’informations dans un carnet d’adresses bien fourni et qu’il serait important d’avoir un représentant de l’EFPP dans le groupe de travail de la PFPP. Il est aussi important de séparer les choses entre l’organisation des modules et la gestion de la PFPP.

Question posée à l’AG : l’AG est-elle d’accord que Myriam Vaucher soit responsable des modules et que R. Simon soit le représentant de l’EFPP pour la PFPP ?

Vote : oui 44 et 1 abstention

**14. Elections statutaires**

C. Du Pasquier et H. Beutler terminent leur mandat.

R. Simon, V. Progin et E. Schwab arriveront au terme de leur mandat l’année prochaine.

Présidence : R. Simon

Vice-présidence : E. Schwab

Trésorière : H. Vergnaud Hagry

Déléguée Europe pour enfants et adolescents : ????

Délégué Europe pour adultes : R. Simon

**15. Perspectives 2019**

Nihil.

**16. Varia**

Rappel du symposium de formation continue organisé par le Département du CHUV le 25.09.18 à Cery (cf newletter envoyée).